

Brève. Peste porcine africaine : étude sérologique dans les abattoirs en Corse durant l'hiver 2014

Short item. African swine fever: serological survey in slaughterhouses in Corsica during winter 2014

Stéphanie Desvaux (1)(2) (stephanie.desvaux@agriculture.gouv.fr)*, Marie-Frédérique Le Potier (3), Olivier Bourry (3), Evelyne Hutet (3), Nicolas Rose (3), Gilles Anjoubault (4), Pierre Havet (5), Thomas Clément (1), Clara Marcé (2)*

* Membre de l'équipe opérationnelle de la Plateforme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale (Plateforme ESA)

(1) Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, Service régional de l'alimentation, Ajaccio, France

(2) Direction générale de l'alimentation, Bureau de la santé animale, Paris, France

(3) Anses, Laboratoire national de référence pour la PPA, Ploufragan, France

(4) Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Service sécurité alimentaire et protection économique des consommateurs, Ajaccio, France

(5) Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Service sécurité alimentaire et protection économique des consommateurs, Bastia, France

Mots-clés: PPA, Corse, pestes porcines/Key-words: ASF, Corsica, swine fever

Du fait de la recrudescence des foyers de peste porcine africaine (PPA) en Sardaigne et de l'extension géographique de ces foyers en dehors de la région connue d'endémicité de la maladie (Décision n° 2011/852/UE du 15 décembre 2011, Arsevska *et al.*, 2014), la Direction générale de l'alimentation a décidé de mettre en œuvre un programme de renforcement de la surveillance et des actions de prévention en Corse. Dans le cadre de ce programme, une étude sérologique sur les porcs domestiques corses abattus dans les quatre abattoirs de l'île (Figure 1) a été mise en œuvre de février à mars 2014. L'objectif de cette étude était de confirmer l'absence de marqueur de présence du virus de la

PPA dans la population de porcs domestiques passant à l'abattoir. La période de prélèvement a été décidée pour cibler les porcs élevés en Corse en libre parcours.

Au total, 401 prélèvements ont été analysés sur environ 8000 porcs abattus durant la période d'étude. La taille de l'échantillon était suffisante pour démontrer, avec une probabilité de 95 %, que la population était indemne de PPA au seuil limite de prévalence de 1 %, et pour tenir compte de l'aggrégation des porcs au sein de lots d'origines différentes la taille d'échantillon a été multipliée par 1,5 environ. La répartition des échantillons entre les abattoirs a été définie en fonction du nombre d'élevages rattachés à chacun des abattoirs. L'organisation des prélèvements a ensuite été définie en fonction du nombre de porcs abattus dans une journée et de la taille moyenne des lots abattus avec un maximum de cinq porcs à prélever par lot et par jour de prélèvement, sous l'hypothèse d'une prévalence intra-cheptel de l'ordre de 10 à 20 % en cas de PPA dans un élevage extensif. Les jours de prélèvements ont été fixés de façon aléatoire.

Tous les sérums ont été testés négatifs au Laboratoire national de référence à l'aide d'un kit Elisa (Ingenasa COMPAC 1.1 PPA K3) selon le protocole recommandé par le producteur.

Seuls deux sérums ont dû être testés une seconde fois car ils présentaient initialement des résultats à la limite du seuil douteux. Tous les autres sérums étaient clairement négatifs.

En conclusion, l'étude menée a permis de démontrer l'absence de circulation actuelle de la maladie dans la population de porcs domestiques élevés en plein air et passant à l'abattoir. Cette étude a également été l'occasion de sensibiliser à nouveau les acteurs sur le risque de PPA en Corse.

Remerciements

Les auteurs remercient Olivier Fontana de la DDCSPP de Corse-du-Sud et Sidonie Lefèvre de la DDCSPP de Haute-Corse pour l'organisation et la réalisation des prélèvements.

Références bibliographiques

Anonyme, 2011. Décision d'exécution de la Commission 2011/852/UE du 15 décembre 2011 modifiant la décision 2005/363/CE relative à certaines mesures de police sanitaire de protection contre la Peste Porcine Africaine en Sardaigne (Italie) (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1405693880642&uri=CELEX:32011D0852>, consulté le 18 juillet 2014).

Arsevska, E., Calavas, D., Dominguez, M., Hendriks, P., Lancelot, R., Lefrançois, T., Le Potier, M. F., Peiffer, B., Perrin, J. B. 2014. Peste porcine africaine en Sardaigne en 2014 – de l'enzootie à l'épizootie? Bull. Epid. Santé Anim. Alim. 61, 11-12.

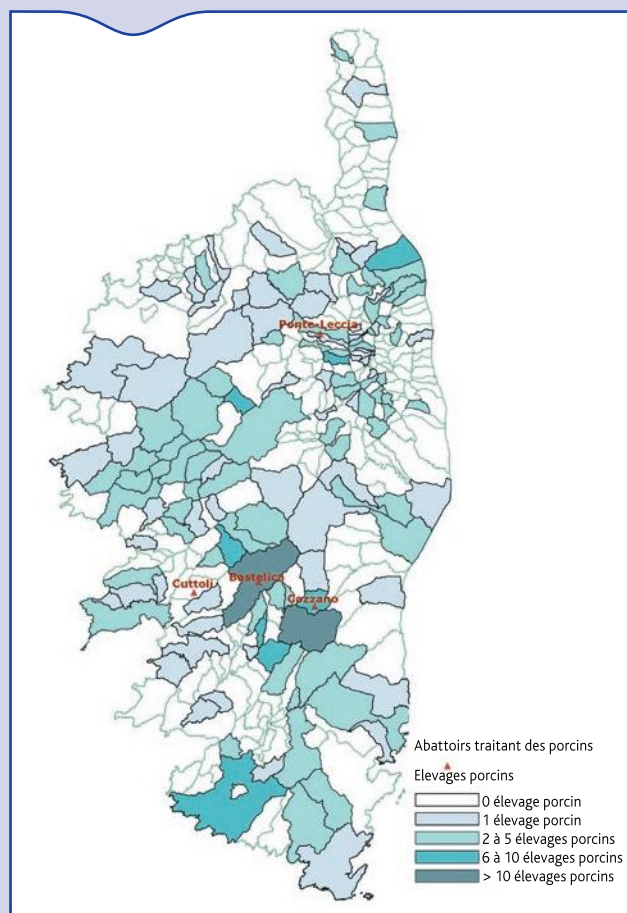


Figure 1. Distribution des élevages porcins et des abattoirs traitant des porcs domestiques en Corse (source SRAL Corse, janvier 2014)